

# **Les apports d'André VANOLI au traitement en CN des relations Nature - Economie**

Pierre MULLER

# Ses réflexions se développent dans le cadre de la révision du SCN (SCN 93) (1)

- La révision du SCN (93) est l'occasion pour AV de développer ses réflexions sur la prise en compte de la problématique de l'environnement dans le cadre de la CN
- Grâce à lui (mais pas seulement), cette problématique est bien présente dans le cadre central du nouveau système alors qu'elle est largement absente des systèmes antérieurs...
- ... En particulier dans le cadre des comptes de patrimoine et de variations de patrimoine, qui constituent une innovation majeure du SCN 93, reprise et amplifiée dans les versions ultérieures

## Ses réflexions se développent dans le cadre de la révision du SCN (2)

- Toutefois, conscient que le cadre central ne peut pas couvrir l'ensemble de la problématique, notamment, il plaide fortement pour qu'elle fasse l'objet d'un compte satellite, qui doit revêtir à ses yeux une très forte priorité
- Et s'appuyant par ailleurs sur une normalisation internationale
- Une première version du compte satellite (SEEA) voit le jour au début des années 90, deux autres versions suivront, en attente d'une version dans le cadre de la révision actuelle du SCN

# Ses réflexions se développent dans le cadre de la révision du SCN (3)

- Le SEEA (93) met l'accent sur la comptabilisation de l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation liée aux actifs économiques, avec proposition du calcul d'un PIN ajusté. Les versions ultérieures du SEEA (2003, 2012...) changeront quelque peu la perspective
- AV a toujours accordé beaucoup d'importance au SEEA, même s'il s'est montré fortement critique sur plusieurs aspects, en particulier le caractère trop ambitieux du SEEA 2012
- Reste que le SEEA reste pour lui une référence et AV sera conduit très souvent à confronter ses propositions avec les recommandations du compte satellite

## Ses réflexions se développent dans le cadre de la révision du SCN (4)

- Outre son ouvrage fondamental sur l'histoire de la CN, publié en 2002 (voir en particulier le chapitre 8), il rédige en 1995 un article dans la revue « Income and Wealth », qui aborde la plupart des thèmes liés aux questions environnementales et leur traitement en CN : « Reflections on environmental Issues »

## Deux questionnements fondamentaux (1)

- Progressivement, les réflexions d'AV le conduiront à distinguer deux types de questionnements : d'une part quelle comptabilité à retenir pour les écosystèmes et les services écosystémiques, d'autre part comment intégrer les relations entre Nature et Economie au sein du cadre central \_
- Le premier type de questionnement renvoie directement aux préconisations du SEEA, la dernière version en particulier (2012), qui plaide pour la mise en place de comptes détaillés, en termes physiques mais aussi monétaires, des écosystèmes et des services écosystémiques
- Si AV est favorable à un système complet en unités physiques (ou équivalents), s'appuyant sur un Inventaire permanent de la Nature, il considère que la valorisation en unités monétaires du système complet est hors d'atteinte

## Deux questionnements fondamentaux (2)

- En outre, AV regrette fortement que le SEEA ne cherche pas à clarifier les attentes concernant l'articulation entre comptabilité des écosystèmes et leurs services et la CN économique, alors qu'il s'agit de questions déterminantes pour les comptables, économistes, statisticiens...
- Au fond, l'apport d'AV au traitement en CN des questions sur l'environnement est directement lié à un tel constat
- Le SCN 2025 apporte quelques réponses par rapport aux interrogations d'AV mais de façon, à la fois, partielle et pas toujours satisfaisante à mon sens dans certains cas

# La question de l'exploitation des ressources non-renouvelables (1)

- Les relations entre Economie et Nature soulèvent une première question, celle du traitement de la « consommation » d'actifs naturels, sous la forme en particulier de réserves (énergie, minerais...) non-renouvelables
- AV a toujours considéré que l'approche consistant à appréhender l'exploitation/épuisement de gisements et réserves comme un coût de production (du type de la CCF) n'était pas pertinente
- Pour lui, cette exploitation s'apparente en effet plutôt à une sortie de stock (après prise en compte d'un « changement de nature » d'actifs), venant ainsi en diminution de la production et de la valeur ajoutée de l'exploitant, par là du PIB





- Mais le traitement est rendu plus complexe en raison de la prise en compte des relations entre exploitant et propriétaire légal des réserves, qui nécessite de mettre en évidence des opérations sous forme de transferts en capital
- Se pose en outre la question de l'évaluation des ressources extraites chaque année, qui doit correspondre à la fraction annuelle de la rente procurée par la disponibilité des réserves
- Les deux traitements (SCN 2025 et AV) ont en tout état de cause des conséquences très différentes sur les niveaux de valeurs ajoutées et de PIB

## ... Et celle des ressources renouvelables (1)

- La question du traitement de la « consommation » des ressources doit être élargie en effet aux ressources renouvelables : énergétiques, biologiques, ressources en eau...
- La question est plus délicate encore puisqu'il convient ici de prendre en compte la comparaison entre le niveau de prélèvement sur la ressource et le niveau de renouvellement effectif
- Si le renouvellement dépasse le prélèvement, l'économie ne consomme pas de ressource et aucun flux n'est à prendre en compte a priori, la ressource pouvant être considérée comme n'ayant aucune valeur monétaire

## ... Et celle des ressources renouvelables (2)

- Il n'en est pas de même si le prélèvement vient à dépasser le niveau de prélèvement
- En cohérence avec le traitement de l'exploitation de ressources non-renouvelables, AV propose d'appréhender l'excès de prélèvement sur le renouvellement comme s'apparentant à une sortie de stock...
- ... A la condition toutefois que cet excès soit effectivement, d'une manière ou une autre, intégré dans le prix des produits

## ... Et celle des ressources renouvelables (3)

- Cela implique l'apparition d'une rente sur des ressources au départ renouvelables, rente intégrée dans le prix des produits, de la même façon que la rente sur les ressources non-renouvelables fait partie de la valeur des produits extraits
- Si cette condition n'est pas satisfaite, AV propose un autre traitement, sous la forme d'un « coût écologique non payé »
- En tout cas, le traitement proposé par AV diffère, ici aussi, de celui retenu par le SCN 2025, si du moins on considère que ce dernier suit une approche identique pour les deux types de ressources

## ... Et celle des ressources renouvelables (4)

- La question du traitement de la consommation de ressources renouvelables prend une importance accrue dans le contexte actuel, s'agissant en particulier des ressources en eau

# La problématique des coûts écologiques non payés (1)

- Pour AV, c'est seulement la dégradation des écosystèmes qui a vocation à faire partie d'une quantification (en unités monétaires) des relations entre Economie et Nature, mais non les écosystèmes eux-mêmes ni les services en tant que tels qu'ils rendent (services écosystémiques ou « disposal services »)
- En fait, tant que les écosystèmes ne subissent pas de dégradation du fait de pollutions, les « disposal services » n'ont pas de valeur (prix) monétaire (ils en ont une en revanche en unités physiques)
- Si la dégradation est compensée (en totalité ou en regard d'un point de référence) par des opérations de maintenance/restauration, aucun flux autre que les flux effectifs n'est à introduire dans le système comptable et la valeur des « disposal services » revient à 0. Le problème se pose en revanche en l'absence d'opérations de cette nature ou d'un niveau insuffisant en regard de l'ampleur des dégradations

## La problématique des coûts écologiques non payés (2)

- On est alors dans une situation de coûts (écologiques) non payés, dont AV considère qu'ils peuvent être approximés par les coûts de restauration des écosystèmes qui seraient nécessaires pour revenir à une situation d'équilibre
- Par ailleurs, AV conteste l'approche considérant ces coûts (non payés) comme des consommations intermédiaires imputées des producteurs (pour diverses raisons). Il propose de les ajouter à la consommation finale globale de façon à mesurer une consommation finale totale, en considérant que l'économie « consomme » une partie de la Nature lorsque les activités économiques dégradent des écosystèmes
- En fait, l'approche de AV revient à considérer que la valeur des « disposal services » (coûts écologiques non payés) constitue une forme de consommation finale « défensive », à l'instar de dépenses ne contribuant pas à l'amélioration de la qualité de vie ou du bien-être des populations : transport, médicaments...

# La problématique des coûts écologiques non payés (3)

- Comptablement, les coûts écologiques non payés (consommation finale) sont équilibrés par un flux inscrit au compte de capital, de même montant, et qu'AV interprète comme représentant l'augmentation de la dette écologique de l'Economie (au départ, il prévoyait un transfert en capital mais il est revenu ensuite sur cette proposition)
- Restent plusieurs questions, certaines évoquées par AV, d'autres non : de quels écosystèmes parle-t-on, comment évaluer les coûts non payés, doit-on se contenter d'une approche globale ou aller plus loin dans le détail, quelle contrepartie en cas de diminution de la dette écologique (une diminution de la consommation finale?)
- Par exemple, parmi les écosystèmes, AV mentionne les terres (agricoles par exemple) mais il s'agit ici d'un actif économique et il n'est pas certain que la dégradation des capacités fertiles des terres doive être appréhendée, dans tous les cas de figure, comme coût écologique non payé



## La problématique des coûts écologiques non payés (4)

- En tout état de cause, l'approche par les coûts écologiques non payés ne devrait pas être retenue par le SCN 2025, qui ne prévoit pas d'imputation en la matière, du moins au niveau du cadre central
- En fait, la notion de coûts écologiques non payés se trouve à l'articulation entre Economie et Nature, son point de départ se situant toutefois du côté de la Nature dans la mesure où elle concerne des actifs (écosystèmes) en dehors de la sphère économique

## Vers une approche inclusive de la CN (1)

- Pour AV, la CN devrait évoluer vers un système organisé en grandes sphères (économie, nature, société, individus), s'appuyant sur plusieurs blocs ou outils (cadre central de CN, comptes satellites, analyses complémentaires, indicateurs...), les différents blocs ayant des liens entre eux, de même que les sphères entre elles
- La sphère de l'économie a une structure complexe, à la fois par la diversité des blocs (cadre central, comptes satellites...) mais aussi par l'étendue des liens avec les autres sphères, en particulier la Nature. Certains des liens font partie, en tant que tels, des blocs de la sphère « Economie », qu'il s'agisse du cadre central ou de comptes satellites ou analyses complémentaires

## Vers une approche inclusive de la CN (2)

- Ce n'est pas le cas, toutefois, pour d'autres types de liens, par exemple les coûts écologiques non payés. Plus largement, l'approche inclusive de la CN nécessite la prise en compte d'un bloc décrivant spécifiquement les liens entre sphères, ceux non décrits ailleurs en particulier. On définit ainsi un compte des relations « Economie-Nature »
- S'agissant des coûts écologiques non payés, du point de vue de l'Economie, ces coûts constituent en quelque sorte une « importation » en provenance de la Nature, son utilisation étant une consommation finale de l'Economie, associée à une augmentation de dette (écologique) de l'Economie vis-à-vis de la Nature

## Vers une approche inclusive de la CN (3)

- A l'inverse, les coûts effectifs de restauration/maintenance de l'Economie peuvent être appréhendés comme une exportation vers la Nature, associée à une diminution de la dette (écologique) vis-à-vis de la Nature
- La description (en unités physiques, éventuellement en unités monétaires) de l'état des écosystèmes et des services fait partie intégrante de la sphère « Nature », étant entendu que celle-ci peut également inclure des blocs faisant partie de la sphère « Economie », par exemple les patrimoines en actifs naturels (au sens du SCN 2025) et leurs variations